

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, EDUCATION / JEUNESSE, SANTÉ, RENTRÉE SCOLAIRE LE
DÉPARTEMENT OFFRE DEUX MASQUES À TOUS LES
COLLÉGIENS SEINE-ET-MARNAIS POUR LA RENTRÉE
SCOLAIRE

1 DOCUMENT - Publié le 26 août 2020

 Communiqué de presse - le Département offre deux masques à tous les collégiens (26/08/2020)
PDF-168.65 Ko

 TÉLÉCHARGEMENT

Suite aux décisions gouvernementales d'imposer le port du masque dans les collèges et lycées, le Département de Seine-et-Marne a pris la décision de doter chacun des 80 000 collégiens seine-et-marnais de deux masques en tissu.

Afin de garantir la sécurité des agents départementaux et des collégiens, le Département a pris la décision de doter tous les élèves des collèges publics et privés de Seine-et-Marne de deux masques en tissu lavables et réutilisables. Tous les masques seront mis à disposition dans les collèges du département en début de semaine prochaine. Ils seront distribués par le personnel scolaire à chaque élève, quel que soit son âge, le jour de la rentrée.

« Une fois de plus, le Département agit. Depuis le début de la crise sanitaire, la collectivité s'est mobilisée pour protéger l'ensemble des Seine-et-Marnais. Le Département a notamment commandé 3 millions de masques en tissu (soit 2 par habitant) afin d'accompagner au mieux l'ensemble de la population dans la phase de déconfinement. C'est dans cette continuité que la collectivité se mobilise pour protéger l'ensemble des 80 000 collégiens seine-et-marnais en les dotant de deux masques en tissu chacun. La collectivité met tout en œuvre afin que la rentrée scolaire se passe pour le mieux », déclare Patrick Septiers, président du Département de Seine-et-Marne.

Depuis le début de la crise sanitaire, le Département mobilise d'importants moyens financiers, logistiques et humains au service de missions de solidarité face au Covid-19. « L'achat des masques représente un poids financier important pour les parents. Le rendre obligatoire est important pour assurer la protection des enfants et du personnel éducatif, cependant, nous ne pouvons pas laisser les familles se débrouiller seules pour les financer », déclare Daisy Luczak, vice-présidente en charge des finances, de l'éducation et des collèges. Tributaire des décisions de l'État concernant le protocole sanitaire à appliquer dans les établissements, le Département reste vigilant à l'évolution de la crise sanitaire et travaille en étroite collaboration avec l'Éducation nationale.

Contact presse :

➤ Pauline Maingre – 01 64 14 60 42 / 06 72 84 70 49 pauline.maingre@departement77.fr